

Mesures de sécurité visant les réservoirs de stockage de produits pétroliers avant et après une inondation

On trouve des réservoirs de stockage de produits pétroliers sur les propriétés agricoles de même qu'en ville et dans des zones résidentielles éloignées sur toute la plaine d'inondation. Les réservoirs de surface ou souterrains peuvent devenir extrêmement dangereux en particulier pendant une inondation. Les risques comprennent la contamination de l'eau potable, de l'environnement, les risques d'incendie, d'explosions et de dommages mécaniques causés par les réservoirs emportés par l'eau. Afin de réduire les risques liés aux réservoirs de stockage de pétrole avant et après une inondation, il convient de suivre les procédures suivantes, à l'intérieur comme à l'extérieur des zones à l'abri des inondations. Elles sont particulièrement importantes si vous devez évacuer les lieux.

Avant une inondation

- Assurez-vous que les réservoirs de surface et souterrains sont relativement pleins. Cela réduira la possibilité que le réservoir souterrain soit sorti du sol en raison de la montée de la nappe phréatique et de la saturation du sol. Le poids supplémentaire contribuera aussi à éviter que les réservoirs installés en surface ne se renversent.
- Les raccords Camlock sur les tuyaux de remplissage doivent être bien fixés et bloqués. Vérifiez tous les joints d'étanchéité et assurez-vous qu'ils offrent une étanchéité absolue.
- Les réservoirs de surface doivent être arrimés afin d'empêcher tout déversement. Les robinets ainsi que les bouchons de tuyaux de remplissage doivent être fermés et bien serrés; tous les arrière-événements doivent être étanches. Ces précautions devraient empêcher l'eau de s'infiltrer.
- Les réservoirs de surface doivent être arrimés à une structure solide. Cela leur permettra de flotter, mais de rester sur la propriété. Voici d'autres suggestions : fixation par des vis à un poteau d'ancrage, un arbre du voisinage ou un bâtiment. Les liens doivent être assez longs pour que le réservoir ne soit pas maintenu sous l'eau et puisse flotter.
- Coupez l'alimentation électrique des pompes à carburant. Prévoyez une pompe manuelle en cas d'urgence s'il y a une panne d'électricité.
- Prenez note du niveau de carburant contenu dans chaque réservoir pour une comparaison ultérieure.
- N'attachez pas un réservoir à une colonne d'alimentation, car il pourrait la faire bouger ou tomber, ce qui pourrait provoquer une panne d'électricité. Tout contact avec une colonne d'alimentation pendant une inondation est extrêmement dangereux.
- Envisagez l'installation d'un ancrage permanent pour vos réservoirs afin d'éviter des problèmes lors de futures inondations.

Après une inondation

- Examinez les réservoirs pour évaluer les dommages et les fuites. Vérifiez le niveau de carburant dans les réservoirs et comparez-le à celui mesuré avant l'inondation pour savoir s'il y a eu des fuites ou si de l'eau a pénétré dans le réservoir.

- Inspectez les dispositifs de trop plein et enlevez tous les débris ou l'eau – sous la boîte de captage du distributeur et l'équipement de distribution.
- Avant d'utiliser le carburant, vérifiez s'il n'a pas été contaminé par l'eau. Prélevez un échantillon de carburant dans un contenant transparent. Laissez reposer quelques minutes. L'eau et le carburant vont se séparer. Pour des résultats plus précis, utilisez une jauge avec de la pâte détectrice d'eau. Vous trouverez de la pâte détectrice d'eau chez votre fournisseur local de carburant, dans les sociétés de produits pétroliers ou chez les entrepreneurs pétroliers.
- Avant de mettre les pompes en route, vérifiez qu'il n'y a pas de fuite et assurez-vous que les branchements électriques sont en bon état de marche.
- Communiquez avec un entrepreneur pétrolier pour faire l'inspection de tous les réservoirs et du matériel du système de distribution du carburant.
- Utilisez la ligne d'urgence sans frais de Conservation Manitoba, disponible 24 heures sur 24, à Winnipeg, en composant le 204-945-4888, pour signaler la perte de produits ou des réservoirs manquants, ou la présence de réservoirs de produits pétroliers sur votre propriété après une inondation.
- Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urgence - produits dangereux de Conservation Manitoba en composant le 204-945-7025.